

LES VILLES COMMUNIQUENT

Aux représentants des médias

EMBARGO : 29 JANVIER 2013 – 11h

Les Villes s'opposent à la gestion des appels sanitaires d'urgence proposée par l'Etat

Le 144 doit rester à Neuchâtel !

Les Villes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle souhaitent conserver dans le canton une centrale d'alarme et d'engagement pour les pompiers et ambulanciers. Contrairement à la Police neuchâteloise qui répond actuellement au 144 et au 118, elles disposent avec des pompiers-ambulanciers professionnels parfaitement formés des compétences pour gérer les appels urgents. Les SIS des villes et des régions, qui opèrent à la satisfaction générale sur le terrain, s'opposent à l'externalisation du 144 qui, outre de nombreux inconvénients, engendrerait un surcoût estimé à 3,5 millions de francs à charge des communes.

Au moment où le Conseil d'Etat présente son projet de loi au Grand Conseil concernant la gestion du 144, les Villes rappellent qu'elles ont proposé au gouvernement cantonal de confier cette mission pour l'ensemble du canton à la centrale d'engagement du SIS de Neuchâtel située dans la caserne de la Maladière. A ce jour, un appel au 144 arrive à la Police cantonale qui après une analyse succincte le répercute soit aux centrales d'engagement des SIS, soit aux médecins de garde, soit à la hotline pédiatrique d'Hôpital neuchâtelois. Or, les agents de la Police neuchâteloise ne disposent pas de la formation médicale requise pour assurer le tri et une orientation correcte des appels sanitaires urgents.

Il en va tout autrement des ambulanciers des SIS parfaitement formés pour répondre aux appels parvenant aux 144/118 et engager les moyens nécessaires pour porter secours. Rappelons par exemple que les ambulanciers du SIS de Neuchâtel sont certifiés par l'inter-association de sauvetage (IAS).

Dans notre canton, les ambulanciers professionnels des SIS sont également pompiers. Cette polyvalence confère un attrait supplémentaire à la profession et génère des économies. Confier à une fondation vaudoise la gestion de la centrale d'alarme et d'engagement des pompiers-ambulanciers revient à priver les SIS d'une partie importante de leurs activités tout en les obligeant à conserver des centrales d'engagement pour le feu. Cela se traduirait par un surcoût de 3,5 millions de francs pour les communes par rapport à la situation actuelle.

La solution préconisée par les Villes est simple et a pour mérite de maintenir des emplois et un savoir faire dans le canton. Elle consiste à confier au SIS de Neuchâtel la centrale d'alarme et d'engagement (144-118) pour l'ensemble du canton. Simple et la moins coûteuse, cette solution permettrait d'améliorer la qualité et la rapidité des interventions en supprimant la répercussion en cascade des appels. Elle permettrait aussi un meilleur tri des alarmes et des interventions et accroîtrait de ce fait l'efficacité des secours. Les opérateurs neuchâtelois parfaitement formés sur le plan sanitaire pourraient donner des conseils au téléphone déjà dans le domaine des premiers secours et des incendies. La solution préconisée par les Villes permettrait enfin d'économiser 3,5 millions de francs en évitant de créer des centrales sanitaires et feu distinctes.

Les Villes s'opposent donc à la solution présentée ce jour à la presse par le Conseil d'Etat et invite le Grand Conseil à la rejeter au profit de celle qui va dans l'intérêt des communes, des patients et des contribuables.

Neuchâtel, le 29 janvier 2013

Directions de la sécurité

Renseignements complémentaires:

M. Pascal Sandoz, directeur de la sécurité de la Ville de Neuchâtel, tél : 032 717 72 00

M. Pierre-André Monnard, directeur de la sécurité de la Ville de La Chaux-de-Fonds, tél : 032 889 00 10

M. Jean-Paul Wettstein, conseiller communal délégué au SISMN, Le Locle, tél : 032 933 84 07